



Qui doit payer la facture suite à mal façon

Par **Jacotte33**, le **09/02/2010** à **02:37**

Bonjour,

J'ai fait faire une construction en 2003 pour laquelle j'ai engagé un maître d'œuvre. Une installation électrique fonctionne mal. Le maître d'œuvre demande à l'électricien de faire le nécessaire, en 2004, 2005, 2006 et 2007 (je ne suis dans cette demeure que l'été) et ça ne marche toujours pas plus de 3 semaines. En 2008, l'électricien prend sa retraite. En 2009, je fais appel encore au maître d'œuvre et celui ci m'envoie un autre électricien.

Ce nouvel électricien m'envoie une facture. Est-ce à moi à payer ou au maître d'œuvre?

Merci d'avance pour votre réponse.
Jacotte33